

Image not found or type unknown



Achat vehicule occasion au comptant

Par **Ranando**, le **05/01/2015** à **13:52**

Bonjour

j ai signer un bon de commande avec cheque d acompte chez un professionnel pour l achat d un véhicule d occasion samedi 03/01/2015 ,il s avère que ce véhicule selon l annonce il avait X km , état neuf, garantie

a ce jour est après réflexion je souhaiterai annuler la vente car le véhicule à 2000 km de plus ,un far casé, le deuxièmes jeux de clés ne fonctionne pas, et le cuir intérieur et rayer , ce même véhicule serait payer comptant plus de 50 000€

il aurai droit a là loi de rétractation ou pas

très urgent merci